

## **NPSS – Nouvelles Perspectives en Sciences Sociales**

### **N° thématique : « Territoire et complexité »**

#### **Appel à articles**

(date limite d'envoi des propositions le 25 novembre 2013)

Le territoire – la notion comme chaque cas particulier de territoire concret – est, à n'en pas douter, complexe :

- 1/ Il est de contours flous dans sa définition notionnelle et la délimitation spatiale des cas observables n'est pas toujours précise.
- 2/ Il est dynamique et évolutif selon des phénomènes internes et externes de natures et d'échelles différentes, qui interagissent. Il est donc, en grande partie, imprévisible.
- 3/ Il est doué d'auto-organisation mais reste accessible à l'action intentionnelle, celle de l'habitant, celle de l'aménageur.

Ce sont, à notre sens, les trois grandes caractéristiques permettant de qualifier de complexe le territoire.

Selon que l'on se réfère aux savoirs et débats juridiques et politiques, d'une part, ou relatifs à l'écologie et à l'éthologie animale, d'autre part, les caractéristiques majeures de la notion de territoire sont différentes sans pour autant qu'il y ait irréductibilité des approches les unes par rapport aux autres. Schématiquement, du côté juridico-politique, le territoire est l'espace d'application d'un pouvoir qui tire, en partie, sa légitimité de l'application d'un ensemble de lois sur cet espace. Du côté écologique, le territoire renvoie plutôt à la notion d'appropriation, c'est-à-dire l'espace soumis à la loi d'un animal ou d'une espèce (ceci est mon territoire). La sociologie y ajoute le sentiment d'appartenance, complémentaire de l'appropriation dans le sens où appropriation et sentiment d'appartenance, s'ils sont nécessairement des phénomènes humains, précisent la dualité du rapport individu-espace et espace-individu. Dans une définition stricte du territoire, sa délimitation spatiale est claire : existe une frontière. Cependant, les modes d'appropriation, le sentiment d'appartenance, le passage d'une loi à des règles plus ou moins explicites, l'absence de délimitation institutionnelle contribuent à rendre floue la limite d'un territoire. Jacques Lévy parle ainsi d'Horizon : « L'Horizon est un territoire dont les limites sont difficiles à déterminer, ne prenant presque jamais la forme d'une ligne ».<sup>1</sup> Un exemple est le quartier en tant qu'il est, parfois, approprié mais non strictement délimité.

Par ailleurs, le territoire est un système d'objets dont certains sont reliés à d'autres. Chaque objet a une dynamique qui lui est propre. Cette dynamique est liée, d'une part, à son fonctionnement et, d'autre part, aux influences qu'il reçoit des autres objets. L'ensemble de ces objets en interaction qui forment le territoire donne à celui-ci sa dynamique propre, qui ne peut se confondre avec la dynamique de l'un ou l'autre des objets le composant. Etant donné le caractère complexe du territoire, c'est-à-dire étant donné le nombre et la variété d'objets qui le composent, le nombre et la

---

<sup>1</sup> Jacques Lévy, 2003, «Horizon », dans J. Lévy, M. Lussault, Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Paris, Belin, p. 469.

variété des dynamiques propres à chacun de ces objets, le nombre et la variété des liens entre objets d'un même territoire, la dynamique de l'ensemble n'est jamais totalement prévisible.

Du fait de ce qui précède, le territoire est doué d'auto-organisation. Mais cela n'empêche pas la capacité d'action des acteurs du territoire (au sens large : l'habitant, l'aménageur, le politique) pour orienter cette organisation. Du moins, tout l'imaginaire des aménageurs repose sur cette croyance et sur celle de la capacité à extraire du territoire et de son fonctionnement propre des morceaux (« morceaux d'espace », « morceaux de fonctionnement ») de manière à agir dessus soit pour les modifier en tant que tels, soit pour les modifier de manière à impulser une nouvelle dynamique à l'ensemble (ou à un sous-ensemble du territoire qui dépasse le « morceau »). On ne peut cependant pas exclure du territoire les acteurs mêmes du territoire.

On peut considérer par ailleurs que trois grands types d'approches sont envisageables pour cerner cet objet. Ces trois approches considèrent :

- le territoire objectivé du chercheur ;
- le territoire pratiqué, vécu, ressenti et représenté de l'habitant ;
- le territoire de projet (territoire à la fois support, moyen et objectif) des organisateurs des territoires (élus, techniciens).

Il ne s'agit, du fait de cette présentation, ni de scinder l'objet en trois approches disjointes, mais, au contraire d'en saisir les liens, ni par ailleurs de considérer que le chercheur n'est pas aussi habitant et, éventuellement, acteur institutionnel du fonctionnement du territoire, que l'élu et le technicien ne sont pas aussi habitants, etc. La séparation que nous proposons ici est d'abord formelle, mais elle permet justement de mettre en avant les liens entre ces trois positions : quels rapports (quels liens, quelles ressemblances et dissemblances, quelles complémentarités, quelle irréductibilité de l'un à l'autre ... ?) entre le territoire du chercheur, celui de l'habitant, celui des élus et techniciens ?

Le territoire objectivé du chercheur est bien le résultat du regard qu'il porte sur les territoires de l'habitant (et des habitants) et/ou le territoire de l'organisateur (et des organisateurs). Il peut même avoir un regard sur le regard que lui-même porte sur son activité de chercheur et les résultats auxquels elle amène. Mais en ce qui concerne l'habitant : quels regards porte-t-il sur « ses » territoires, sur ses pratiques, sur ses représentations ? Comment passe-t-il de sa spatialité (ce qu'il y fait) à son habiter : quelle(s) signification(s) donne-t-il à son(ses) territoire(s) et à ce qu'il y fait et en fait ? Cette signification dépend aussi du regard qu'il porte sur le territoire des organisateurs. Que sait-on du regard porté par l'habitant sur le territoire des organisateurs ? De même, éventuellement, quel regard porte-t-il sur le territoire objectivé du chercheur, au regard de ses pratiques et représentations ? En parallèle, du côté de l'organisateur (élu, technicien), c'est-à-dire celui qui fait du territoire une intention, un projet qui le dépasse, quel regard porte cet organisateur sur le territoire vécu, pratiqué et représenté, quel regard porte-t-il sur le territoire objectivé du chercheur ?

L'analyse du territoire ne passe pas que par le regard, mais aussi par le discours : des travaux de sociolinguistique et de géographie sociale étudient les territoires comme constructions discursives et sociolinguistiques. Ainsi, par exemple et sans écarter les nombreux travaux dans ce domaine, Thierry Bulot propose « de mener des recherches sur les espaces discursifs qui sont l'essence sociolinguistique des territoires urbains (...). L'analyse du discours sur le territoire est à concevoir théoriquement à l'aune d'au moins trois principes directeurs »<sup>2</sup> : il s'agit de la perception d'autrui (« le territoire dit constitue le locuteur en sujet et acteur de son espace énonciatif »), la polyphonie (chaque discours renvoie à d'autres discours et à la matrice discursive qu'est l'espace urbain), et

---

<sup>2</sup> Thierry Bulot, « L'essence sociolinguistique des territoires urbains : un aménagement linguistique de la ville ? », dans Sociolinguistique urbaine (Variations linguistiques : images urbaines et sociales), Cahiers de Sociolinguistique 6, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 5-11, 2001.

l'interaction (« l'espace d'échange [...] territorialisé ainsi produit ne peut l'être qu'en interaction de deux discours »).

Il est possible, notamment mais sans exclusive, de proposer des textes qui répondent à l'un des types suivants :

- le texte porte sur l'un des trois regards évoqués, celui du chercheur, celui de l'habitant, celui de l'élus ou du technicien (ou, dit autrement, sur le plan du territoire, sur l'une des trois approches : territoire objectivé ; territoire pratiqué, représenté, vécu, ressenti ; territoire de projet). Ce peut être à partir de cas pratiques ou sur la base d'une réflexion à partir de cas particuliers. L'objectif, étant donné la thématique générale, est néanmoins d'amener à une réflexion sur les liens entre les trois approches.
- le texte croise au moins deux des trois approches (territoire objectivé – pratiqué, représenté, vécu, ressenti – de projet) pour en montrer les interrelations, les points d'accroche, les renforcements ou les contradictions. Alors que dans le premier cas, le cœur du texte sera un regard, une approche, ici, ce cœur est le lien entre regards ou entre approches.
- le texte propose une analyse de type « regard regardé ». Il s'agit, par exemple, du regard de l'élus porté sur le regard du chercheur (ou de l'habitant), du regard de l'habitant porté sur le regard de l'élus (ou du chercheur), du regard du chercheur porté sur le regard de l'élus (ou de l'habitant). Cela inclut le regard réflexif, notamment celui du chercheur sur lui-même ou celui de l'élus sur son action sur le territoire.

Les textes proposés pourront relever de toutes les disciplines s'intéressant à la question du territoire en vue d'en montrer la complexité, soit à partir d'exemples concrets, soit à partir d'approches plus globales ou plus théoriques. Les propositions de réflexions d'ordre épistémologique seront, elles aussi, bienvenues.

Les auteurs intéressés par cette problématique annonceront leur projet à Denis Martouzet à l'adresse courriel suivante : [denis.martouzet@univ-tours.fr](mailto:denis.martouzet@univ-tours.fr) en mettant Claude Vautier en copie ([claud.vautier@ut-capitole.fr](mailto:claud.vautier@ut-capitole.fr)). Les articles seront expédiés à la même adresse au plus tard le 25 novembre 2013. Ceux qui traverseront avec succès le processus d'évaluation seront publiés dans le volume 10, numéro 1 de la revue.